

2024 Élections internes : la démocratie au sein du SNES-FSU

Edito

En 2024, comme tous les 3 ans, le SNES-FSU, renouvelle ses instances dirigeantes. Ce renouvellement se déroule en deux temps.

En tant que syndiqué.e SNES-FSU, vous êtes appelé.e, tout d'abord, du 22 janvier au 9 février 2024, à vous prononcer sur les rapports d'activité et financier académiques (que vous trouverez en pages intérieures de ce numéro spécial élections) et nationaux.

Les résultats de ces deux premiers scrutins seront proclamés lors du congrès académique des 19 et 20 février. Ce congrès, ouvert à tous les adhérents, sera l'occasion de déterminer les mandats que défendront nos délégués lors du congrès national (18 mars-22 mars 2024 à La Rochelle).

Ensuite, un deuxième scrutin, destiné à désigner les membres des commissions administratives académique et nationale, aura lieu du 22 mai au 13 juin 2024.

Ce SNES-Info, vous l'aurez compris, est donc entièrement consacré aux rapports d'activité et financier académiques ; il contient aussi le matériel de vote et ses modalités. Le rapport d'activité national, ainsi que le rapport financier, vous ont été envoyés avec l'US 841 de janvier 2024.

Rappelons, pour terminer, l'importance de ces élections internes au SNES-FSU : par votre vote, vous déciderez de la politique menée par votre syndicat pour les trois ans à venir.

Votez toutes et tous afin de conforter l'expression démocratique au sein du SNES-FSU!

CALENDRIER DES OPÉRATIONS :

Votes sur les rapports d'activités académique et national	22 janvier au 9 février 2024 pour le S3 de La Réunion
Congrès académique	lundi 19 & mardi 20 février 2024 à la Villa Delisle (Saint Pierre)
Congrès national	18 au 22 mars 2024 (La Rochelle)
Votes d'orientation pour le renouvellement des Commissions Administratives Académique et Nationale (SNES-FSU)	21 mai au 13 juin 2024 pour le S3 de La Réunion

NB : Ne pourront voter que les collègues à jour de leur cotisation à la date de début du scrutin.

Sommaire

Edito	p. 1
Rapport d'activité	p. 2
Rapport financier	p. 11
Bilans financiers	p. 12
Appel à voter UAST	p. 15
Appel à voter EE	p. 16
Modalités de vote	p. 17

N° 221



Rapport d'activité 2021-2023

1– Le contexte de l'activité syndicale

1.1 Inquiétante dérive politique et grave crise démocratique

De 2021 à 2023, nous avons connu la fin du premier quinquennat d'Emmanuel Macron et le début de son deuxième.

Son premier mandat (gouvernements Philippe et Castex) a été marqué par une politique illibérale et autoritaire, sous le prétexte de la crise sanitaire et de ses conséquences. Les libertés publiques ont été rognées, tels le droit de manifester et de s'associer. La doctrine – contestée – de maintien de l'ordre a entraîné des violences policières systématiques lors des manifestations contre les politiques antisociales gouvernementales, que ce soit de la part des collectifs (gilets jaunes) ou des organisations syndicales. De plus, certains droits sociaux ont été amputés (allocations logement ou assurance chômage).

L'exercice du pouvoir s'est fortement personnalisé, le Président revendiquant haut et fort un pouvoir personnel dont les parlementaires seraient les simples exécutants. Cette position a d'autant plus été facile à tenir qu'il a disposé, jusqu'en 2022, d'une majorité absolue à l'Assemblée.

La campagne présidentielle de 2022 ne s'est pas déroulée comme d'habitude, le contexte international (guerre en Ukraine) permettant au président de ne déclarer sa candidature que très tardivement, lui évitant ainsi de rendre des comptes et présenter un programme. L'union des forces progressistes n'ayant pas eu lieu, le deuxième tour de l'élection présidentielle a été une répétition de celui de la précédente avec, de surcroît, une nette augmentation des voix pour l'extrême-droite, laquelle a confirmé sa percée lors des élections législatives de 2022.

Contrairement au quinquennat précédent, le gouvernement actuel ne dispose pas de majorité absolue et ne doit sa survie politique qu'à l'usage effréné de l'article 49.3 de la Constitution. L'immense majorité des textes adoptés depuis le début du dernier quinquennat Macron l'ont été sans vote réel de l'Assemblée, ce qui place notre pays dans une grave crise démocratique.

A tout cela s'ajoute un rapprochement réel du gouvernement avec l'extrême-droite, même si cela est nié officiellement. Il n'est qu'à voir le projet de loi immigration récemment adopté, l'élection de vice-présidents RN à l'Assemblée, l'invitation du RN à la manifestation contre l'antisémitisme ainsi que la diabolisation des forces progressistes.

La politique générale menée pendant ces deux années a été une politique de destruction, tant du modèle social français que de la fonction publique, et plus généralement des services publics dans leur ensemble. Le pouvoir en place est resté sourd tant, à l'opposition à l'Assemblée qu'à celle unitaire et syndicale de la population, en particulier sur la « réforme » des retraites.

Les gouvernements successifs ont toujours préféré favoriser les entreprises (exonérations de cotisations, aides...) et se sont appliqués à mettre en œuvre des réformes toutes plus régressives socialement les unes que les autres (« réformes » des retraites, de l'assurance chômage, de la Fonction Publique...) en ciblant les plus fragiles (retraités, étudiants, chômeurs...).

En définitive, dans tous les champs de l'action publique, c'est bien la solidarité qui est attaquée par ce gouvernement, exacerbant les fractures de la société française. Derrière les réformes néolibérales qui se succèdent (retraites, assurance chômage, immigration, éducation nationale etc.) qui mettent à mal les solidarités publiques et intergénérationnelles ainsi que notre modèle social, se dessine un modèle de société profondément inégalitaire qui constitue le terreau propice à l'accès au pouvoir de l'extrême droite en 2027.

Les choix politiques et économiques faits par ce gouvernement vont donc à l'encontre de nos mandats pour une meilleure répartition des richesses et de notre syndicalisme de transformation sociale : seuls les plus riches profitent du système tandis que la pauvreté augmente. Ces choix remettent en cause la devise même de la république, en ce qu'ils nient les principes de liberté, d'égalité et de fraternité.

Le SNES-FSU Réunion, au sein de sa fédération, est fier des services publics, en particulier de l'Éducation. Plus que jamais, il réaffirme l'importance d'un service public de qualité, « la richesse des plus pauvres », et dénonce la politique de régression sociale menée par l'actuel gouvernement.

1.2 Dans la Fonction publique

L'Education Nationale fait face, depuis de nombreuses années, à une crise massive de recrutement dont les raisons sont nombreuses.

L'exercice de notre métier devient, chaque année, plus difficile (conditions de travail, relations avec la hiérarchie...), en témoigne l'augmentation « exponentielle » du nombre de saisines du médiateur du ministère. De plus, le manque de reconnaissance, tant sociale que financière, rend nos métiers de moins en moins attractifs. A cela s'ajoute l'absence de pré-recrutements et d'aides financières permettant d'attirer des étudiants vers les métiers de l'enseignement, en leur donnant la possibilité de préparer les concours dans de bonnes conditions. La réforme de la formation initiale (avec un concours qui serait placé en L3) n'est pas non plus un bon signal envoyé aux futurs enseignants.

L'Education Nationale a connu un nombre de suppression de presque 8400 postes en 6 ans, légèrement supérieur à celui du quinquennat Sarkozy (8000). Et le ministre a osé annoncer qu'il y aurait plus d'humain à la prochaine rentrée... Double discours insupportable.

L'Education n'est pas la seule à payer un lourd tribut à la politique de baisse des dépenses publiques. D'autres ministères continuent à voir le nombre de leurs agents diminuer. Trop de départs à la retraite ne sont pas remplacés, la surcharge de travail induite et les techniques managériales venues du privé ne font que renforcer un malaise chaque année plus grandissant et exposent de plus en plus les personnels aux risques psychosociaux.

La loi dite de « transformation » de la Fonction publique, adoptée en août 2019, a signé la destruction de cette Fonction publique. Elle prévoit le recours accru aux CDD, la fin du paritarisme et de notre indépendance face aux pressions managériales. Elle constitue une régression historique, plaçant les droits des fonctionnaires en deçà de ce qu'ils sont depuis la Libération (et le statut de 1946, consolidé en 1983). Elle vise à ne plus permettre aux agents publics d'être des fonctionnaires de l'État, mais les serviteurs d'un gouvernement, avec tous les dangers et les dérives que l'on a pu voir par le passé.

1.3 – Une politique ministérielle à rebours de notre ambition pour l'Ecole.

Le ministère de l'Education Nationale a poursuivi la politique de ses prédécesseurs en continuant à mettre en œuvre des réformes contre l'avis des personnels : réformes Blanquer des lycées et du Baccalauréat, de l'accès au supérieur (Parcoursup) etc. Les dangers que nous avons dénoncés (diplôme local voire individuel, équipes pédagogiques et disciplines mises en concurrence, ...) ont tous été avérés. Nous demandons toujours l'abrogation de toutes ces réformes et l'ouverture de négociations pour que le service public d'Education atteigne les objectifs que nous lui fixons : une Ecole de la réussite de toutes et tous qui permette aux élèves de devenir des citoyens éclairés.

Les mesures mises en œuvre à la rentrée dernière (nouvelle sixième) et les dernières annonces ministérielles font le choix clair d'un collège du tri social : mise en place de groupe de niveaux, de parcours particuliers... Toutes les mesures ministérielles dessinent un projet politique qui remet en cause l'objectif d'élévation des qualifications de tous et nous ne les accepterons pas. Il est à noter que la continuité de cette politique malgré les « différents » ministres qui se sont succédé (Blanquer, Pap N'Diaye et Attal) est surtout due à l'extension du « domaine réservé » du Président qui s'est emparé du dossier scolaire dès son arrivée.

Si les réformes régressives mises en place ont eu des conséquences négatives sur nos conditions de travail et les conditions d'études de nos élèves, la politique menée concernant les déroulement de carrière n'a pas été, elle non plus, à la hauteur des enjeux. La « revalorisation historique » promise depuis la rentrée 2017 s'est réduite, pour le plus grand nombre, à une augmentation de l'ISOE et du point d'indice qui n'auront même pas permis de juguler les effets de l'inflation. Pour « gagner plus », le ministère ne propose que de « travailler plus » en instaurant le PACTE. Comme si notre charge de travail n'était pas suffisante. Les collègues n'ont pas été dupes et si le PACTE n'a pas été un échec, « cela n'a pas marché ».

De même, si nous avons pu nous réjouir de l'augmentation du rapport promouvables/promus pour la hors-classe et de la disparition de l'échelon spécial pour les corps à gestion déconcentrée, les dernières lignes directrices de gestion actent l'opacité la plus totale quant à l'accès à la classe exceptionnelle avec impossibilité pour les agents de former un recours en cas de désaccord avec les avis exprimés. La caporalisation du métier est bien « en marche ».

2– Le SNES-FSU dans l’action

2.1 – Le contexte de l’action du SNES-FSU

Les réformes, aussi bien pour notre ministère que pour l’ensemble des salariés se sont enchaînées, à un rythme soutenu mettant à mal les personnels. Le SNES-FSU dénonce l’iniquité de ces réformes, à moyens constants, qui creusent le fossé entre les établissements, et leur absurdité car elles ne tiennent pas compte des constats et de l’expertise des collègues ! Il a participé à toutes les actions (grèves, manifestations, rassemblements...) en intersyndicale et interprofessionnelle, avec la FSU, pour demander le retrait des projets régressifs du gouvernement et montrer que la Fonction publique résiste et est porteuse d’autres ambitions pour les agents et les usagers.

2.2 – Les actions

La fréquence des journées d’action a bien augmenté (il n’est qu’à se rappeler les actions en intersyndicale nationale contre la « réforme » des retraites en 2022-2023) et de manière bien justifiée devant le climat social dégradé par le mépris du gouvernement.

Le SNES-FSU Réunion a pris toute sa place dans les interprofessionnelles qui ont vu le jour. Il a participé activement à l’élaboration des modalités d’action au sein de sa fédération.

3– L’action du SNES-FSU pour la défense de nos professions et des personnels

3.1 – Politique du SNES-FSU en matière de défense des personnels

Le SNES-FSU a continué à défendre tous les personnels de son champ de syndicalisation, que ce soit en commissions et en groupes de travail, jusqu’à leur quasi-disparition le 1^{er} janvier 2020... mais il reste toujours sur le terrain. Le développement de l’utilisation de la boîte mèl s3reu@snes.edu par nos collègues (adhérents ou non) lui permet d’être très réactif et prouve l’importance du SNES-FSU à leurs yeux. La crise sanitaire que nous avons traversée a démontré, si besoin était, que le SNES-FSU Réunion est toujours aux côtés des collègues pour leur apporter des réponses fiables et des solutions aux problèmes qu’ils ont rencontrés (injonctions contradictoires, pressions...). Les nombreux mails envoyés à la profession, les mises à jour régulières du site académique sont fort appréciés et ont permis d’agir ensemble.

Lutter contre la souffrance au travail est une des missions les plus importantes du SNES-FSU Réunion ces dernières années. Le néo-management libéral utilisé par trop de chefs d’établissement multiplie les tensions au sein des équipes et crée des situations insoutenables. Le SNES FSU Réunion intervient tant au niveau de l’établissement (Heures d’Information Syndicale, rencontre des chefs d’établissement, grèves...) qu’au niveau rectoral afin de permettre à tous de travailler dans de bonnes conditions.

En participant à presque toutes les réunions du S-4 dans ses domaines d’attribution, le secteur Emploi et Carrières de notre section académique a pu mettre en œuvre les stratégies décidées collectivement au plan national. Mais c’est aussi et surtout grâce à l’engagement militant de ses commissaires paritaires et à leur formation (stages académiques et nationaux) que la section académique a su faire face aux tentatives de déréglementation du paritarisme : si les interventions syndicales ne se font plus en commissions administratives paritaires depuis le mouvement 2020, l’expertise des commissaires paritaires du SNES-FSU est toujours reconnue par les agents qui font souvent appel à eux pour leurs choix stratégiques en matière de mutation, ou la constitution de leurs dossiers (titularisation, changement de corps, promotion de grade). Les opérations de carrières se déroulent sans consultation des commissaires paritaires ? Ceux-ci continuent à intervenir pour conseiller les collègues et les accompagner dans leurs démarches et recours.

3.2 – Élus du SNES-FSU dans les instances

Les élections professionnelles de décembre 2022 ont confirmé la 1^{ère} place de la FSU au sein de l’Education Nationale, ainsi que celle du SNES-FSU Réunion dans le 2^d degré.

Le SNES-FSU a tenu toute sa place dans les instances académiques où ses élus, au sein de la délégation FSU, ont siégé très régulièrement pendant la durée du mandat. Au CEN – Conseil de l’Éducation Nationale –, au CTA – Comité Technique Académique –, puis CSA – Comité Social d’Administration – le SNES-FSU a pu défendre ses mandats et ceux de la FSU et faire entendre ses critiques comme ses propositions sur la politique éducative de l’académie.

Les élus SNES-FSU au CHSCTA devenu Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT) ont pleinement investi cette instance qui est un point d'appui essentiel pour améliorer les conditions de travail de tous les collègues.

Nos mandats locaux et nationaux n'ont pu être défendus comme nous l'aurions souhaité par les élus du SNES-FSU tant au sein du CALVE – Conseil académique des langues vivantes étrangères – qu'au sein du CALCR – Conseil académique de la langue et culture régionales – ces deux instances n'ayant été que trop rarement réunies, ce qui est inadmissible.

3.3 Catégories

3.3.1 TZR

Jusqu'en 2019, le nombre de TZR (titulaire sur zone de remplacement) n'a cessé de diminuer. Depuis, suite au mouvement inter, l'administration s'est vue dans l'obligation de créer quelques postes en ZR dans certaines disciplines (Allemand, Lettres Modernes...) par manque de postes en établissement. Mais le compte n'y est toujours pas ! Pour tout le second degré il n'y a que 160 TZR toutes disciplines confondues. Pour certaines disciplines où les besoins en remplacement sont importants comme les SII ou l'histoire-géographie, seuls quelques rares collègues (1, 2 ou 3) sont encore TZR.

Dès leur création ces emplois de titulaires remplaçants ont été sous-estimés par rapport aux besoins en matière de remplacement. Pour pallier cela, le rectorat a recours à de nombreux recrutements de non titulaires, avec environ 900 collègues en poste à cette rentrée. Ce sont eux qui assurent les suppléances de courte et moyenne durée tout au long de l'année. On observe ainsi, de manière régulière, le remplacement des TZR par des personnels précaires moins bien rémunérés et plus malléables.

Les acquis de ces dernières années, à savoir la stabilisation des rattachements administratifs pour tous et la création d'un Groupe de Travail (GT) d'affectation, ont été maintenus jusqu'en 2019. Cela permettait à tout un chacun d'être affecté dans la plus grande transparence. Depuis quelques rentrées, et en l'occurrence celle de 2023-2024, les problèmes d'affectation continuent à être nombreux. Certains nouveaux TZR, la veille de la rentrée 2023, ne connaissaient pas leur établissement de rattachement.

La politique dévastatrice du gouvernement, conjuguée à la réforme du lycée, a entraîné de nombreuses suppressions de postes et la création de BMP sur des quotités très faibles. Les affectations ont été plus tardives et, parfois, sur 2 voire 3 établissements. Les conditions de travail se sont donc nettement dégradées avec un risque néfaste sur la santé (burn-out, fatigue, stress...).

C'est pourquoi nous continuons à demander le retour à 5 zones de remplacement, afin de tenir compte de la géographie de notre académie et des difficultés de circulation bien connues. De plus, la tendance d'un certain nombre de chefs d'établissement est d'imposer aux TZR des services et des tâches contraires aux textes réglementaires qui les régissent : chaque fois que les collègues nous ont saisis, le SNES-FSU est intervenu pour dénoncer ces situations et faire respecter les textes.

Le SNES-FSU Réunion entend faire valoir les contraintes des TZR pour que les seules compensations obtenues jusqu'ici (ISSR ou frais de déplacement) soient revalorisées et réglées régulièrement. Il est urgent que le gouvernement assure tous les remplacements quelle que soit leur durée par des personnels titulaires, ce qui suppose de recréer en nombre des emplois de TZR.

3.3.2 – Enseignants non-titulaires

Le nombre insuffisant de reçus aux concours témoignant d'une désaffection croissante pour le métier d'enseignant, par corrélation, le nombre des non-titulaires ne cesse de croître. A la Réunion, avec un vivier d'environ 900 collègues, ils sont des personnels indispensables au bon fonctionnement de notre académie. Cette situation permet à l'administration de disposer d'enseignants, taillables et corvéables à merci et moins rémunérés que les titulaires.

Le décret de 2016 relatif à la gestion des personnels contractuels, résultant pour une grande part des actions syndicales menées par les syndicats de la FSU, en particulier par le SNES-FSU, a permis une clarification et une amélioration de la situation des contractuels. Cependant, du fait de l'administration, il a rapidement montré ses limites : en effet, ce texte n'imposant pas un cadrage national suffisant, les académies déclinent différemment son application. Ainsi, à la Réunion, les diplômes et l'ancienneté des collègues n'ont pas été pris en compte dans le reclassement malgré nos interventions, et le rectorat a refusé de mettre en œuvre la mesure prévoyant l'évolution des rémunérations prévue tous les 3 ans pour les collègues en CDD.

Par ailleurs, contrairement à la présentation qui en est faite quelques fois, le CDI est loin d'offrir les mêmes garanties que la titularisation. Ainsi, même si cette situation administrative leur assure une rémunération à temps plein pour toute l'année scolaire, leur affectation modifiable chaque année n'est pas sans poser problème. De plus, le CDI ne met pas à l'abri d'un changement de discipline ou de fonction, voire d'un licenciement si les moyens de remplacement diminuent ou disparaissent.

Enfin la mesure de portabilité du CDI (loi et circulaire du 20 mars 2017), visant à permettre à l'agent en contrat à durée indéterminée (CDI) de conserver le bénéfice de la durée indéterminée d'un contrat, notamment à l'occasion d'un changement d'académie, se trouve dévoyée. Dans ce cas de figure, il est fortement conseillé aux agents en CDI qui souhaitent poursuivre leurs missions dans une autre académie, de demander un congé mobilité dans leur académie d'exercice puis de demander à se faire embaucher en CDI dans leur nouvelle académie. En cas d'impossibilité pour l'académie de proposer un CDI, celle-ci peut éventuellement recruter l'agent en CDD... ou pas, car c'est en fonction de ses besoins.

Concernant les affectations, elles n'ont cessé de se dégrader chaque année, comme cela a été le cas à la dernière rentrée, du fait des choix budgétaires incohérents et d'une politique de mépris assumée par notre ministère. La réforme du lycée, en particulier, a eu un sérieux impact sur les personnels précaires. S'ajoutant aux coupes budgétaires drastiques, ces mesures gouvernementales se sont traduites par de nombreuses suppressions de postes, donc de supports pour l'emploi des non-titulaires, avec de plus en plus d'affectations sur plusieurs établissements.

Par ailleurs, la fin du paritarisme, la suppression des commissions (CCPA) (sauf celle de fin d'activité) expliquent la multiplication des décisions arbitraires de l'administration contre lesquelles nous intervenons.

La généralisation du transfert de la gestion des allocations chômage (ARE) vers Pôle emploi depuis 2018 pour les agents contractuels, qui, à l'origine devait permettre une accélération du versement du chômage, a finalement eu pour conséquence l'effet inverse, avec un retard parfois sans précédent sur la publication des documents nécessaires. Ces délais sont de plus en plus intolérables au vu de la précarité grandissante de nos agents contractuels. Nous ne cessons de le dénoncer et de faire valoir ces droits à l'administration constamment.

Le SNES-FSU s'efforce de répondre à toutes les demandes des contractuels, pour assurer leur défense, les informer et faire respecter leurs droits. Les stages syndicaux organisés pour les collègues ont ainsi permis une diffusion des informations et un recensement des difficultés qu'ils rencontrent. L'action et les interventions de notre syndicat se sont traduites, ces deux dernières années, par une augmentation de nos syndiqués dans cette catégorie.

Nous continuons à demander une réelle politique de résorption de la précarité avec le retour des concours réservés, supprimés en 2018, avec des critères d'éligibilité élargis pour permettre au plus grand nombre de contractuels d'être titularisés.

3.3.3 – Personnels de surveillance et d'accompagnement (AED et AESH)

Les assistant-es d'éducation (AED) sont recruté-es par les établissements dans le cadre d'un CDD de droit public. Ce ne sont pas des « fonctionnaires » au sens strict mais des agents publics non titulaires. Ils assurent principalement des missions de surveillance et d'encadrement des élèves, à l'externat ou à l'internat, dans les collèges et les lycées. Ils peuvent aussi être assistants pédagogiques. Au SNES-FSU, nous défendons les AED face à la précarisation du métier et refusons les contrats d'un an. Le chantage au renouvellement les place dans une situation de fragilité qui rend plus utile encore la présence du SNES-FSU à leurs côtés. Au SNES-FSU, nous demandons à ce que les contrats proposés soient de 3 ans reconductibles une fois, comme le prévoient les textes afin d'assurer la stabilité des équipes. Nous défendons aussi un recrutement par les recteurs. Nous réclamons enfin que l'emploi du temps des AED, le plus souvent étudiants, leur permette de concilier travail et études.

La possibilité nouvelle d'un CDI pour les AED ayant exercé plus de six années, n'efface pas toute la précarité de leur statut. En effet, l'accès au CDI n'est pas un droit opposable : il n'y a aucune garantie que le recrutement en CDI soit sur une quotité au moins égale à celle détenue pour le dernier CDD.

La rémunération des AED n'est pas non plus améliorée : les AED en CDD restent rémunéré-es au minimum de la fonction publique (Indice 361). Pour les AED en CDI, l'indice minimum est fixé à 362, sans aucune grille ni garantie de progression ultérieure. Par ailleurs, les AED recruté-es en CDI sont privé-es du crédit d'heures (200 heures pour un temps plein) qui doit permettre à un-e AED de suivre une formation universitaire ou professionnelle. Cette disposition discriminatoire ne prend pas en compte la diversité des parcours de formations.

Lors de la Conférence Nationale sur le Handicap en avril 2023, E. Macron a annoncé la fusion prochaine des missions d'AED et d'AESH regroupées sous l'acronyme « ARE », Assistant-es pour la Réussite Éducative. Pourtant, les missions d'AED et AESH recouvrent des réalités professionnelles bien différentes. Cela traduit la volonté de nier la spécificité du métier d'AESH comme les missions des AED.

Les AED veulent pouvoir exercer leurs missions éducatives de vie scolaire dans de bonnes conditions, et que les spécificités de celles-ci soient respectées.

Pour toutes et tous les AED, le SNES-FSU exige :

Une revalorisation substantielle du traitement.

Un temps de travail hebdomadaire et une organisation permettant de concilier poursuite d'études/recherche d'emploi et mission d'AED.

La fin de l'annualisation du temps de travail

La fin des contrats d'une durée inférieure à un an, l'obligation en cas de non-reconduction de motiver la décision.

Des dispositifs d'action sociale (caution logement, etc.) répondant aux besoins spécifiques de ces personnels.

Une affectation académique au barème qui garantit des règles communes et transparentes et assure une égale couverture des besoins en personnels, notamment dans les territoires les moins attractifs.

L'augmentation du crédit de formation, et la possibilité d'une décharge supplémentaire en fonction de la distance parcourue entre l'établissement d'exercice et le lieu de formation.

Un strict respect des missions d'AED.

Une formation initiale et continue effective dès la prise de fonction.

Une priorité donnée aux étudiant·es boursier·es sur critères sociaux.

Un statut d'étudiant surveillant renforcé et l'attribution d'une allocation étudiante

Concernant les accompagnants d'élèves handicapés, les batailles menées ont permis des avancées significatives pour les personnels AESH (ex AVSI) : reconnaissance d'un vrai métier, recrutement par contrats (CDD et CDI) qui assurent une pérennité de la mission et une certaine sécurité pour les personnels, accès à une formation...

Par ailleurs le SNES-FSU dénonce la tentative de certains chefs d'établissement d'imposer aux collègues AESH des tâches qui ne relèvent pas de leurs fonctions définies par les textes règlementaires, comme par exemple une partie de leur service en vie scolaire.

Nous dénonçons aussi la mise en place des PIAL. Ils sont présentés comme la réponse à l'augmentation du nombre d'élèves en situation de handicap ayant une notification d'accompagnement humain par la MDPH, augmentation entraînant un accroissement du nombre d'accompagnants. Le PIAL est donc avant tout une tentative pour endiguer l'augmentation du nombre d'AESH en « rationalisant » la gestion de ces agents.

A ces considérations économiques s'ajoutent des considérations plus idéologiques. Le PIAL trouve sa justification dans l'idée que l'élément essentiel dans l'accompagnement d'un élève en situation de handicap est le développement de son autonomie. Cette prise de position, réductrice est très contestable et témoigne d'un manque de connaissance du handicap. Le but des missions d'un AESH est moins l'autonomie de l'élève que de lui donner accès aux apprentissages et lui permettre de prendre part à la vie d'un établissement scolaire (en l'aidant dans les actes de la vie quotidienne et en facilitant son rapport aux autres). Pour certains élèves, l'autonomie ne viendra jamais, et c'est en cela parfois que consiste leur situation de handicap, ce qui n'implique pas qu'ils n'aient pas leur place dans les EPLE.

Le PIAL n'est donc qu'un outil de gestion au service de la flexibilité de l'accompagnement humain. Il n'est ni au service des élèves (le PIAL n'apporte aucun moyen ni aucune aide supplémentaire par rapport à ce qui existe déjà), ni au service d'une amélioration du métier d'AESH.

Preuve en a été lors de la refonte de la carte de PIAL à la dernière rentrée sans concertation avec les organisations syndicales (passage de 50 PIAL à 29 !). Cette refonte a dégradé les conditions de travail de nombreux AESH (changements de PIAL, de lieu de travail, du nombre d'élèves accompagnés...).

Pour nous, l'intérêt de l'élève en situation de handicap doit passer avant toute considération économique ou de gestion des personnels et c'est pour cela que nous demandons l'abandon des PIAL.

Nous nous opposons aussi à la création des ARE. Il est en effet question de « regrouper le cadre d'emploi des AESH avec celui des AED autour du métier d'accompagnant à la réussite éducative (ARE) ». C'est un retour en arrière de 17 ans pour les AESH, quand les chefs d'établissement pouvaient les utiliser pour des tâches qui ne relevaient pas de l'accompagnement.

Le SNES-FSU s'opposera à toute nouvelle détérioration des conditions d'emploi des AESH et à toute dilution de leurs missions, ce qui dégraderait encore un peu plus l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap qui est déjà indigente.

3.3.4 – INSPE et entrée dans le métier.

Il est toujours aussi difficile de rencontrer les jeunes collègues qui sont surchargés de travail lors de leur année de stage, entre leur formation et leur temps d'enseignement. Les seuls contacts directs restent ceux qui peuvent être faits les jours de pré-rentrée. Cette année, nous étions même les seules organisations syndicales présentes lors d'une journée avant la pré-rentrée annoncée en toute confidentialité auprès des stagiaires par le rectorat. Nous étions aussi présents lors de la pré-rentrée à l'INSPE.

Dans les établissements, par l'intermédiaire des S1, des contacts indirects peuvent être établis. De plus, des permanences sont organisées directement sur la terrasse de l'INSPE afin d'aller à leur contact. Les réunions sur les Mouvements Inter et Intra sont aussi des dates-clé qui nous permettent de les rencontrer directement. En plus de ces rendez-vous, nous organisons chaque année un stage pour les fonctionnaires stagiaires. En fin d'année, lors de rendez-vous personnalisés, nous accompagnons les stagiaires pour la préparation de leur EQP au besoin.

Le taux de syndicalisation chez ces jeunes collègues est globalement peu élevé malgré leur participation obligatoire aux mutations en fin de stage. Et une fois la Réunion obtenue lors de l'Inter, beaucoup ne se syndiquent plus, leur objectif étant atteint. Sur le plan de la gestion, le maintien de la priorité d'affectation de 1000 points au barème Inter ne permet pas à tous les collègues néo-titulaires de rester à la Réunion à l'issue de la campagne de mutation. Ces cas dépendent évidemment des disciplines et parfois (nouveau de cette année) des candidats doivent être départagés lors d'un obscur tirage au sort organisé par la seule administration. Nous le dénonçons, évidemment, car aucun contrôle ni aucune vérification ne sont possibles.

Pour les lauréats de concours, le calibrage national des capacités d'accueil, afin de répartir la pénurie de postes sur tout le territoire, a eu pour conséquence le départ de collègues dès leur année de stage car, malgré notre opposition, les stagiaires sont toujours utilisés comme de simples moyens d'enseignement. Cette répartition nationale du manque de recrues est difficilement compréhensible quand il reste des postes vacants dans notre académie alors que des collègues sont mutés hors du département; d'autant plus que le nécessaire rattrapage du taux d'encadrement que nous réclamons chaque année n'a toujours pas été fait. Globalement, comme les concours ne font plus le plein depuis de nombreuses années, la crise de recrutement est devenue structurelle, et à cela s'ajoutent les malheureusement habituelles suppressions de postes (le budget 2024 prévoit la suppression de 2500 postes de professeurs), ce malgré les récentes annonces communicationnelles du ministre Attal. Les ministres successifs ont bien essayé d'expliquer que ces postes supprimés ne manqueront à personne car ils correspondent au nombre de postes non pourvus à l'issue des concours, mais c'est faux car ils représentent de vrais besoins sur le terrain en dépit de la baisse démographique. Et les besoins augmenteront encore si le passage en groupes de niveau (dont au moins un à effectif réduit) s'applique aux collègues dès la rentrée 2024.

Trop de stagiaires sont encore affectés en REP+ dans notre académie, alors que nous demandons que ce type d'établissement soit évité lors de l'année de stage. Le choix des « berceaux » par le rectorat n'est pas assez transparent : la condition première devrait être la présence d'un tuteur sur place, mais ce n'est pas toujours le cas.

La réforme, encore une autre, qui s'esquisse sur la « formation et l'entrée dans le métier » n'augure rien de bon. Rien n'est dit sur les salaires, pourtant point essentiel dans l'attractivité du métier. Encore une fois le Ministère entend réfléchir sur la place du concours seulement (en L3) et sans tirer le bilan de la fameuse, pour ne pas dire fumeuse, réforme Blanquer qui a pourtant bien dégradé la formation des étudiants et lauréats, les volumes de formation des masters MEEF n'ayant fait que s'appauvrir. Le risque est grand de voir augmenter le formatage, pour seulement répondre aux attentes de l'institution, pendant les deux années de formation après concours que propose M. Attal.

Le SNES-FSU rappelle que les enseignants sont concepteurs de leur métier et non de simples exécutants de « bonnes pratiques » remplaçables par n'importe qui se contentant de suivre la progression d'un manuel labellisé.

3.3.5. – PsyEN

La création du nouveau corps de psychologues de l'Education nationale, qui rassemble les psychologues scolaires du premier degré et les COPsy du second degré a été l'aboutissement d'une longue bataille de la FSU-SNUIPP et du SNES-FSU pour assurer la reconnaissance pleine et entière de la place et de l'apport des psychologues dans l'ensemble du système éducatif. Les psychologues de l'Education nationale contribuent par leur expertise à la réussite scolaire de tous les élèves, à la lutte contre les effets des inégalités sociales et à l'accès des jeunes à une qualification en vue de leur insertion professionnelle. Ils accompagnent la réussite et l'épanouissement des publics qu'ils suivent, en particulier, les élèves nécessitant une attention plus particulière, rencontrant des difficultés ou en situation de handicap. Au quotidien, ils conduisent des entretiens pour analyser les situations, dans l'objectif de mieux définir les besoins des élèves.

Cependant, l'académie manque cruellement de PsyEN et le ministère ne crée pas suffisamment de postes préférant transférer sur les enseignants les missions des PsyEN EDO (semaine de l'orientation, découverte des métiers...). Déjà fortement précarisée par le nombre de non titulaires (dans notre académie plus du tiers des postes budgétaires sont occupé par des personnels contractuels) la catégorie ne veut pas être cantonnée à la réalisation de bilans et au rôle de conseiller technique. Le SNES-FSU se bat au quotidien pour que les PsyEN EDO exercent toutes leurs missions dans de bonnes conditions et que le prochain budget prenne en compte les besoins réels sur le terrain.

Les récentes mesures gouvernementales imposent des choix d'orientation prématurés dès la classe de 5ème et une réforme de la formation professionnelle des lycées dans une perspective « adéquationniste » pour répondre aux besoins locaux et immédiats du patronat, et prévoient de dessaisir les PsyEN de leur mission en matière d'orientation pour la faire prendre en charge par les enseignants et CPE au sein des établissements.

Concernant le réseau des CIO, le SNES-FSU mène une bataille permanente contre les offensives des Régions pour s'assurer la gestion de tous les processus d'orientation et de formation, y compris scolaires, avec pour objectif de satisfaire les besoins locaux et à court terme en matière d'emploi. La bataille s'est également poursuivie contre la carte-cible ministérielle qui prévoit la suppression d'un tiers des CIO (3 sur 8) dans notre académie. Ces luttes ont permis de limiter le nombre de suppressions prévues.

Le SNES-FSU Réunion demande au contraire une politique volontariste de maintien du réseau de proximité des services d'orientation de l'Éducation Nationale.

4. – Communication

4.1 – SNES-Info

Un des moyens privilégiés d'information du S-3, est le *SNES-Info*, notre publication académique diffusée à l'ensemble des adhérents. La parution de 2 à 4 numéros par an a été maintenue, dont des numéros spéciaux élections et le traditionnel numéro "Intra". Une parution à peu près trimestrielle donc, des dizaines d'articles, une présentation modernisée : en clair de très nombreuses heures de travail des militant(e)s du S-3 pour donner aux adhérent(e)s du SNES-FSU à La Réunion une information tout à la fois utile et réactive.

Son envoi aux syndiqués se fait par courriel. Il est toujours disponible en version PDF sur le site.

Il est également imprimé en quantité suffisante, à disposition des adhérents au local et distribué lors des stages syndicaux.

La qualité du journal, version papier, reste égale à elle-même, avec papier de bonne qualité, quadrichromie pour les numéros spéciaux.

4.2 – Courriers du S-1

Le courrier du S1 est, traditionnellement, la première (re)prise de contact avec les secrétaires de S1 en début d'année.

4.3 – Livret d'accueil

Il s'agit là d'une publication à destination des collègues qui arrivent à La Réunion. Accessible sur notre site, les collègues le téléchargent pour s'informer au moment de faire leurs vœux à la phase inter du mouvement ou au moment de la phase intra.

4.4 – Courriers électroniques à l'attention des responsables des S1

Les responsables des sections d'établissement (secrétaires, trésoriers ou correspondants) sont régulièrement sollicités par courriels tout au long de l'année (élections au CA, votations, enquêtes...). Leurs réponses sont indispensables à la vie du S3 et leur implication dans l'établissement est la base de la vie syndicale. Les courriels servent aussi à les informer de la vie syndicale. Une politique de proximité plus active est mise en place afin de répondre aux attentes.

4.5 – Courriers électroniques aux syndiqués et non syndiqués

L'internet a permis la diffusion instantanée et large de courriels, au point d'ailleurs qu'il arrive que d'aucuns s'en lassent... Le S-3 essaie donc d'en user... avec modération mais discernement.

Dans l'autre sens, il conviendrait de souligner le nombre croissant de courriels divers auxquels le S-3 doit répondre. L'afflux de courriels augmente en particulier dès que sont connus les résultats de la phase inter du mouvement, et en préparation de la phase intra (demande d'aide pour préparer leurs vœux). Moyen désormais privilégié par les adhérent(e)s d'interrogation du S-3, des réponses rapides et sûres sont attendues... et prodiguées par les militant(e)s du S-3. Peu nombreux, même s'ils existent, sont ceux et celles qui peuvent se plaindre de n'avoir pas eu de réponse ou une réponse trop tardive à leur courriel. Tout ceci, bien sûr, ne se fait pas que par la seule grâce de la rapidité des liaisons électroniques que permet l'internet... cela suppose organisation, vigilance et disponibilité des militant(e)s du S-3.

Les appels à l'action, nationaux et académiques, sont bien sûr systématiquement envoyés à tous, de même que les stages de formation organisés par le SNES-FSU Réunion.

A ceci se rajoutent les listes de diffusion académiques, que nous continuons à utiliser pour la diffusion d'informations sur les stages et autres d'informations spécifiques. La page web sur le site du rectorat n'est toujours pas fonctionnelle.

4.6 Site internet, Facebook, Twitter

4.6.1 – Site internet

Le site internet tourne dans un système de publication dit "libre". En plus de notre responsable du site, la secrétaire générale académique et les secrétaires adjoints, chaque responsable de secteur (pour son secteur) et chaque responsable de catégorie, ont un code qui leur permet d'entrer les infos en direct. Le S3 fait en sorte que tous les documents et informations utiles, les événements notables, soient accessibles rapidement et sans trop d'efforts, en quelques « clics », notamment les circulaires académiques.

4.6.2 – Facebook

La page du SNES-FSU Réunion, créée en 2011 a été réactivée en avril 2015, elle est très difficile à alimenter (très chronophage), et très peu de Réunionnais y sont abonnés : de plus, des problèmes de paramétrage dus à Facebook rendent son utilisation aléatoire.

4.6.3 – Twitter

La page du SNES-FSU Réunion, a été créée en avril 2015, elle est également difficile à alimenter (très chronophage) et très peu de Réunionnais y sont abonnés.

4.7– Logo

Le logo du SNES-FSU Réunion « au paille-en-queue » aide le SNES-FSU Réunion à se démarquer visuellement des autres organisations syndicales..

5 – Formation syndicale

La formation syndicale dans un S3 se décline d'abord par les stages animés par des secrétaires nationaux qui font le déplacement et nous permettent de maintenir un lien étroit avec le national. Ils sont au nombre de quatre, répartis dans l'année et mis en place au mois de juin précédent.

La formation syndicale, c'est aussi la possibilité donnée chaque année à des militants ayant des responsabilités au S3 d'aller se former au S4.

Ce sont aussi des stages animés directement, soit par ces mêmes militants qui sont allés se former à Paris, soit par des militants ayant acquis une certaine expérience depuis des années. Le bilan de la formation syndicale de ces deux dernières années est globalement satisfaisant.

Les stages se font de préférences les mardis et jeudis, si possible en doublon, un pour la zone Nord/Est, un pour la zone Sud/Ouest.

Les thèmes des stages sont souvent récurrents, mais toujours variés : stages stagiaires pour les lauréats de concours, stage non-titulaires, stage lycées, stage collèges, stage carrière...

Les « réformes » mises en place ont aussi contribué au succès des stages et HISM sur le PACTE, en particulier en fin d'année scolaire dernière.

Le secteur de la formation syndicale est un secteur indispensable à la tenue de notre politique syndicale. C'est aussi un moment important d'écoute et bien souvent l'occasion d'échanges, de débats et d'analyses.

Ce rapport financier couvre la période 2020/2023, pour le S3 de La Réunion. Les exercices comptables débutent le 1er septembre et se terminent le 31 août de l'année suivante.

Les dépenses :

- ✓ « viabilisation + local », concerne toutes les dépenses liées au local que nous louons : loyer, assurance, eau, électricité et entretien
- ✓ « équipement » Nous avons changé le photocopieur pour un montant de 4200 €
- ✓ « fournitures » fluctuent en fonction des années et des hausses de prix
- ✓ « travaux locaux » RAS
- ✓ « publications et routages » regroupe les publications et l'affranchissement de notre revue syndicale « SNES-INFO » et l'affranchissement de toutes les opérations de carrières. Elles sont en nettes baisses en 2020 car il n'y a plus de commissions paritaires en conséquences nous n'informons plus les collègues par courriers. Par ailleurs nous privilégions les e-publications, il en résulte que nous avons économiser sur ce poste qui est en baisse régulière depuis 3 ans.
- ✓ « frais militants et action » rassemble toutes les dépenses liées à l'activité syndicale du S-3 (réunions statutaires, stages de formation, congrès, réunions CAPA, contributions financières aux actions...) est un poste lourd dans les dépenses. Il reste le 2ème poste de dépense derrière les frais de personnel.
- ✓ « personnel », Le montant des charges est proportionnel à nos obligations contractuelles. Notre salariée bénéficie du 13ème mois, des tickets restaurant, d'une mutuelle et d'un régime de prévoyance.
- ✓ « cotisations », qui regroupe les versements des cotisations au S4, le versement des cotisations des retraités, et la contribution du S3 à la trésorerie de la section départementale de la FSU, représente plus de la moitié de nos dépenses, elles restent proportionnelles au nombre de syndiqués.

Les recettes :

- ✓ « cotisations » correspondent au montant total des cotisations syndicales.
- ✓ « aide du S-4 » C'est le montant de l'aide significative du financement des charges de personnel pour maintenir un emploi qui est indispensable au fonctionnement de notre section syndicale académique.
- ✓ « revenus bancaires » ce sont les intérêts recueillis sur les deux comptes épargne que nous avons (BRED et Crédit Agricole).



Bilans financiers S3 Réunion

	2020/2021		2021/2022		2022/2023	
	syndiqués		syndiqués		syndiqués	
RECETTES						
COTISATIONS	169 284,11	87 %	154 730,36	86 %	149 757,83	99 %
AIDES S4	25 000,00	13 %	25 000,00	14 %		0 %
REVENUS BANCAIRES	665,03	0 %	470,29	0 %	877,60	1 %
TOTAUX	194 949,14	100 %	180 200,65	100 %	150 635,43	100 %
DEPENSES						
Equipements + maintenance	1 790,82	1 %	6 598,11	4 %	1 556,23	1 %
Viabilisation + local	12 989,96	7 %	13 988,43	8 %	12 556,55	7 %
Expert comptable	503,03	0 %	493,74	0 %	509,88	0 %
Fournitures de bureau	2 258,08	1 %	2 803,02	2 %	1 785,51	1 %
Travaux locaux		0 %		0 %		0 %
Abonnements	1 034,60	1 %	1 034,60	1 %	1 049,84	1 %
Publications et affranchissements	11 759,26	7 %	10 118,23	6 %	8 320,80	5 %
Frais militants, com paritaires (depl + stage + repas + hôtel...)	14 546,37	8 %	19 333,79	11 %	18 571,82	11 %
Téléphone, portable, et net	2 739,53	2 %	2 795,22	2 %	2 581,60	1 %
Frais bancaires	3 143,37	2 %	3 096,91	2 %	2 224,72	1 %
Frais de personnel	32 942,45	18 %	34 649,50	19 %	39 279,90	23 %
Cotisation S4 + retraités	96 498,23	54 %	88 508,80	48 %	85 787,85	49 %
Divers		0 %		0 %		0 %
Total dépenses	180 205,70	100 %	183 420,35	100 %	174 224,70	100 %
Excédent ou insuffisance	14 743,44	8 %	-3 219,70	-2 %	-23 589,27	-16 %
TOTAUX	194 949,14		180 200,65		150 635,43	

Solde des comptes bancaires au 31/08/2023

CC Crédit Agricole	2 845,00
CC BRED	23 263,99
Livret Crédit Agricole	10 515,79
Livret BRED	239 968,35



Les mots du ministre

“ Personne ne connaît mieux que vous le niveau de vos élèves. ”
 Évaluation : qui aura la main ?

Non à des conditions de travail encore plus dégradées pour les personnels

- Multiplication des évaluations nationales standardisées et des certifications (Pix, Ev@lang, Éducfi...)
- Groupes de niveau définis par les résultats aux tests de Sixième.
- Recours à l'intelligence artificielle, manuels labellisés, méthodes et pratiques pédagogiques imposées (méthode de Singapour, enseignement explicite, fluence...)

3 groupes de niveau en mathématiques et français en 6e et 5e à la rentrée 2024 puis en 4e et 3e à la rentrée 2025 (sur tout l'horaire).

- Mise en barrette d'un tiers du volume horaire de la semaine : emplois du temps dégradés.
- Groupes = regroupements interclasses donc à effectif important pour la majorité d'entre eux.
- Concentration des élèves les plus faibles, à besoins particuliers ou démotivés, en groupes de 15.
- Progression commune à respecter.
- Pour les professeur·es de français et de mathématiques : pas de classes en responsabilité mais des regroupements. Quid des conseils de classe et de la mission de professeur·e principal·e ?
- Pression des parents sur les professeur·es pour que leur enfant ne soit pas relégué·e.

Scolarité aménagée : réduction temporaire des cours dans d'autres disciplines que les mathématiques et le français.

- Présence en pointillé d'élèves dans certains cours. Comment gérer ces va-et-vient d'élèves ?
- Des disciplines menacées à moyen terme (LV2, enseignements artistiques...)
- De nouvelles mises en barrette ?

DNB barrage pour aller en Seconde.
 Voie de garage en Seconde.

- Pression des parents et des chef·fes d'établissement sur le contrôle continu.
- Mise en concurrence des établissements.
- Ces “ prépa-lycée ” seront des classes de relégation. Qui pour gérer ces classes ? Où seront-elles réellement implantées ?

REP et REP + : accueil de 8h à 18h y compris le mercredi.

- Temps et charge de travail accrus pour tous les personnels.
- Gestion d'élèves récalcitrant·es.
- Présence accrue d'associations, parfois douteuses.

Non à un collège inégalitaire qui organisera le tri des élèves

Les mots du ministre

3 groupes de niveau en mathématiques et français en 6e et 5e à la rentrée 2024 puis en 4e et 3e à la rentrée 2025 (sur tout l'horaire).

- Tri stigmatisant des élèves qui définira dès l'entrée en Sixième le parcours scolaire des élèves, accentuant encore le déterminisme social.
- Toutes les études montrent que les objectifs d'apprentissage finissent par être revus à la baisse pour les élèves fragiles.
- Éclatement du groupe classe comme au lycée : perte de la dynamique de classe et de repères pour les élèves.
- Emplois du temps contraints et nombreuses heures de permanence.
- Poids des évaluations nationales qui définiront les groupes : stress imposé à des élèves de 11 ans, accru face à un parc informatique défaillant.
- Explosion probable des cours particuliers.

Scolarité aménagée : réduction temporaire des cours dans d'autres disciplines que les mathématiques et français.

- Élèves soustraits aux temps communs de la classe.
- Mise en échec de ces élèves qui auront le plus grand mal à rattraper les cours manqués et à les comprendre sans avoir assisté à leur construction en classe.

DNB barrage pour aller en Seconde. Voie de garage en “ Prépa-lycée ”.

- Barrière pour accéder au lycée = le collège marquerait la fin de la scolarité obligatoire.
- “ Prépa-lycée ” = classe de relégation pour préparer au lycée dont l'entrée n'est pas garantie ou pour préparer l'apprentissage hors statut scolaire en fin de Troisième ?

Stages de réussite, prescrits en conseil de classe.

- Séquences de remédiation qui risquent d'être perçues comme une punition par les élèves en difficulté.
- Alourdissement de l'année avec des semaines de cours en plus, augmentation de la fatigue.

Manuels labellisés et “ bonnes pratiques ”.

- Exercices souvent répétitifs ou formatés qui ne permettent pas aux élèves de donner du sens aux apprentissages.

Intelligence artificielle.

- Informations transmises par les élèves, stockées par des entreprises.
- Augmentation du temps d'écran des élèves alors qu'il est reconnu nocif.
- Déshumanisation de l'apprentissage.



Appel à voter UAST Rapports d'activité national et académique

Le vote auquel vous êtes invités à participer est avant tout un jugement sur la ligne politique mise en œuvre par les directions syndicales, tant au niveau académique qu'au niveau national.

Les élus du courant de pensée **Unité & Action et sans tendance** vous appellent à voter :



POUR

Les rapports d'activité académique et national

POUR

Les rapports financiers académique et national

Le vote auquel vous êtes invités à participer est avant tout un jugement sur la ligne politique mise en œuvre par les directions syndicales, tant au niveau académique qu'au niveau national.

Pendant les trois dernières années, le SNES-FSU a combattu toutes les mesures qui constituent d'inadmissibles régressions.

Le SNES-FSU a été de tous les combats : contre la réforme des lycées, du Baccalauréat, contre le PACTE, contre la dérive du collège, contre la loi de « transformation » de la Fonction Publique, contre la « réforme » des retraites, pour la mise en place de réels dispositifs de lutte contre la précarité dans la fonction publique, pour défendre le pouvoir d'achat de tous, actifs et retraités, pour obtenir des moyens pour un service public de qualité pour tous...

Les quelques avancées obtenues sont certes insuffisantes, mais il ne fait aucun doute que le SNES-FSU sera de toutes les futures batailles qui s'annoncent nombreuses et décisives pour la défense des services publics et d'un modèle social qui redistribue mieux les richesses. Pour les mener, il mettra en œuvre, comme par le passé, des actions diversifiées capables de mobiliser les personnels dans la plus large unité, en laissant à d'autres les discours incantatoires et vains.

Ce vote sur le rapport d'activité, s'il est avant tout un jugement sur la politique menée par les sections académique et nationale, est aussi l'occasion de porter une appréciation sur l'engagement militant des camarades qui mettent en œuvre cette politique.

De ce point de vue la présence très active et permanente de tous les militants du S3, tant dans les actions que dans la gestion au quotidien au service des syndiqués et de la profession, permettra à chacun d'apprécier le niveau de l'engagement de ces camarades.

Cet engagement militant a permis d'informer les collègues, d'améliorer entre autre la défense individuelle et collective de nos collègues en les informant et les accompagnant.

Voter POUR ces rapports d'activité, c'est :

approuver la politique menée,

soutenir l'équipe responsable,

défendre une certaine vision du métier et de la lutte syndicale.

Si vous partagez ces valeurs, nous vous appelons à voter POUR les rapports d'activité et financiers présentés.

Pour **Unité & Action et sans tendance**, Victor Rodrigues

Rédiger le commentaire exhaustif d'un rapport d'activité de 13 pages en 6 jours n'est jamais un exercice facile ; nous regrettons bien évidemment d'avoir reçu ce document si tardivement.



*Pour autant, il ne s'agit pas ici, pour **École Émancipée** de dérouler une litanie de reproches mais d'engager un travail critique pour améliorer le fonctionnement de notre syndicat, le Snes-FSU Réunion.*

Ces 3 ans écoulés sont certes marqués par un étouffement de la vie démocratique et une volonté politique de mettre à terre les organisations syndicales (OS), en particulier la FSU, mais la responsabilité d'une OS est de construire les mobilisations face à ces attaques.

Cette construction passe par des appels clairs, larges en direction de l'ensemble des personnels à chaque initiative revendicative ; nous regrettons le faible activisme sur certains rdv pourtant cruciaux, comme par exemple la défense de la voie professionnelle.

Le mail quand il est utilisé est bien sûr un outil utile mais il ne remplacera jamais la rencontre directe avec les personnels avant chaque mobilisation. Le site internet mériterait par ailleurs une actualisation pour en faire une vitrine dynamique de l'activité du Snes-FSU Réunion. En complément, alimenter régulièrement la page Facebook, à l'instar de celle de la FSU, permettrait d'augmenter le nombre d'abonné.es et de montrer ainsi une réactivité du Snes-FSU à l'actualité.

Rassembler, expliquer, convaincre, tel est le rôle d'un exécutif syndical.

De même la défense de chaque catégorie de personnels, dont les plus précaires (contractuel.les, AED, AESH) nécessite une campagne ambitieuse au-delà des déclarations d'intention, fort louables au demeurant mais insuffisantes si elles ne sont pas suivies d'actes forts.

La perte de l'outil du paritarisme doit nous conduire à **investir davantage le champ revendicatif** en nous appuyant sur notre fédération, la FSU et sur tous ses syndicats. Les attaques répétées contre les fondements de l'école républicaine doivent être caractérisées pour ce qu'elles sont : le fruit d'un projet politique ultra-libéral destiné à mettre le système éducatif tout entier au service du patronat, de la maternelle à l'université.

C'est cette cohérence qui doit conduire le Snes-FSU à systématiser un travail commun au sein de la FSU.

Pour informer sur les dangers des réformes en œuvre, la formation syndicale représente un moyen de mettre sur la table tous les enjeux.

Dans ce domaine, nous plaidons pour un travail approfondi avec les autres syndicats de la FSU pour mettre en place des formations syndicales sur les thèmes communs. La concertation en amont de l'organisation d'un stage de ce type doit devenir la règle sauf à vouloir perpétuer l'isolement du Snes-FSU.

Il est vraiment dommage par exemple qu'un très intéressant stage juridique n'ait regroupé, faute d'une organisation partagée, qu'une trentaine de participants dans un amphithéâtre pouvant accueillir 200 personnes.

Nous regrettons aussi que le Snes-FSU ait refusé de participer au secrétariat de la FSU où un siège de secrétaire adjoint.e était proposé à la tendance minoritaire Unité et Action ; dans la même logique nous regrettons que le secrétariat du Snes ne soit pas ouvert au pluralisme à l'image de celui de la FSU.

Les courants de pensée font partie de la vie du Snes-FSU. Il s'agit de démocratie interne mais **surtout de construire ensemble un outil toujours plus efficace pour lutter et transformer.**

C'est pourquoi ÉÉ soutien d'AF, majoritaire à la FSU Réunion, appelle à ne pas voter contre les rapports d'activité et financier du Snes-FSU Réunion.

**Pour École Émancipée,
Marie-Hélène DOR**

Votes RA-RF : Modalités de vote

Quand voter ?	→	Le scrutin est ouvert du 22 janvier 2024 au 9 février 2024
Qui vote ?	→	Tous les adhérents à jour de leur cotisation au 22 janvier 2024
Où voter ?	→	Dans les établissements (S1) ou par correspondance. Dans ce cas, le vote doit être posté au plus tard le 9 février 2024 (cachet de la poste faisant foi) et parvenir à la BP du SNES-FSU Réunion avant le mercredi 14 février 2024. Attention à l'heure de levée du courrier et aux délais d'acheminement. Le vote par correspondance est obligatoire dans les S1 comprenant moins de trois adhérents. Il est possible pour tout électeur qui ne peut voter dans son établissement (congé maladie, retraité, hors du département durant la période de vote).
Avec quel matériel de vote ?	→	Le matériel de vote nécessaire est inséré dans le présent SNES-Info et sera également disponible dans votre section d'établissement, ou vous être adressé le cas échéant à votre demande par le SNES-FSU Réunion.



Règlement électoral

Art 1 – Le scrutin concernant les rapports d'activités et financiers académiques et nationaux aura lieu dans les S1 du **lundi 22 janvier au vendredi 9 février 2024**.

Art 2 – En l'absence de dispositions spécifiques, c'est le règlement électoral national qui s'applique, en tant que de besoin, au scrutin académique.

Art 3 – Les appels à voter (une page de format A4 maximum) devront parvenir le **lundi 8 janvier à 14 heures** au plus tard au siège du SNES académique (sous forme fichier et/ou papier) et seront publiés dans le **SNES-Info n° 221 de janvier 2024**.

Art 4 – Sont électeurs tous les adhérents à jour de leur cotisation **2023-2024 au lundi 22 janvier 2024**.

Art 5 – Le SNES -Info contenant l'ensemble des informations et des documents nécessaires aux votes sera adressé le **lundi 22 janvier 2024** au plus tard à chaque adhérent.

Art 6 – Chaque S1 recevra en outre directement du S3 :
la liste des adhérents à jour (AJ).
un formulaire de procès-verbal de dépouillement.

Sera joint à cet envoi un double du matériel de vote (bulletins et enveloppes) à concurrence du nombre d'électeurs recensés dans le S1.

Art 7 – Le vote est individuel et secret, sous double enveloppe. Chaque votant porte ses votes sur le même bulletin : il entoure le vote de son choix pour le rapport d'activité national, le rapport financier national, le rapport d'activité académique et le rapport financier académique. Il introduit ce bulletin dans la petite enveloppe qu'il cache, puis introduit le tout dans l'enveloppe T, qu'il cache, et sur laquelle il porte sa signature après avoir complété la notice d'identification.

Art 8 – Le vote sera clos le **vendredi 9 février 2024** et dépouillé dans les S1 jusqu'au **samedi 10 février 2024** date limite au plus tard. Il pourra l'être avant si tous les syndiqués du S1 ont voté. Un exemplaire du procès-verbal signé par les membres de la commission de dépouillement, ainsi qu'un exemplaire de la liste d'émargement (éventuellement accompagné des enveloppes T signées, pour les votants qui n'auraient pas signé la liste d'émargement) sont adressés à la section académique dès la fin du dépouillement.

Il est à rappeler que toute prise en compte par un S1 du vote d'un collègue non à jour de sa cotisation à la date prévue à l'article 4 entraînera l'annulation de la totalité du vote de ce S1.

Art 9 – Vote par correspondance

Ce vote est de droit pour tous et obligatoire pour les collègues isolés, absents (congs, stages etc.), retraités, ou qui sont dans l'impossibilité de voter directement.

Ces votes se feront sous double enveloppe et seront adressés directement à la section académique, en utilisant le bulletin de vote et les enveloppes pré-libellées contenues dans le SNES info électoral. Une urne sera mise en place au S3 dans laquelle seront conservés les votes adressés par la poste et les votes déposés, avec pour ces derniers, une liste d'émargement qui précisera la date du dépôt, le nom du votant et la signature du déposant, ainsi que le nom de l'établissement pour les votes de S1.

Art 10 – Les procès-verbaux de dépouillement devront parvenir au S3 le **mercredi 14 février 2024** au plus tard.

La commission électorale se réunira, au siège de la section académique, le **mercredi 14 février 2024, à 14 heures**, pour procéder au dépouillement des votes par correspondance et à la totalisation académique des résultats. Elle proclamera les résultats du vote académique et les adressera aux S1.

Les résultats détaillés du scrutin, section par section, sont communiqués à l'ensemble des syndiqués. Tout adhérent du SNES peut assister à ces opérations.

Art 11 – Les contentieux éventuels seront portés en premier ressort devant la CA académique et, en cas d'appel, devant la commission nationale des conflits.





Salaires, postes, conditions de travail, réformes : éducation en danger

Grève unitaire le 1^{er} février

Pour nos salaires, contre les suppressions de postes, contre la mise en place des réformes à marche forcée, nos organisations syndicales FSU, FNEC FP - FO, CGT Educ'Action, SUD éducation appellent à une action de grèves et des manifestations le 1^{er} février 2024.

La crise de recrutement dans l'éducation se pérennise, et toutes les études montrent que la faiblesse des salaires est le premier obstacle à l'attractivité des métiers de l'éducation. Nos organisations exigent de véritables augmentations salariales en particulier par une augmentation significative du point d'indice pour tous les personnels dans ce contexte de forte inflation, ainsi que l'abandon du pacte. Au lieu de poursuivre la dynamique à peine enclenchée avec les mesures mises en œuvre en 2023, le ministre refuse désormais de discuter de nouvelles mesures générales pourtant nécessaires et envisage même une nouvelle transformation des carrières marquée par un poids croissant des hiérarchies.

Enfin, de nombreux signes confirment l'échec du Pacte. Les personnels ont bien compris qu'il ne s'agissait pas d'une revalorisation. La mise en œuvre du Pacte a également profondément divisé les équipes, d'autant plus que qu'il a donné lieu à des pressions ou interprétations contraires aux textes réglementaires dans le seul but de faire du chiffre et de sauver le Pacte. Par ailleurs, le ministre s'entête à refuser les mesures salariales d'urgence qui permettraient de sortir les AESH et les AED de la précarité.

Il est encore temps de renoncer aux suppressions de postes pour permettre notamment d'alléger les effectifs par classe mais aussi d'assurer les remplacements. Il faudrait également recruter davantage de personnels dans l'ensemble des équipes pluriprofessionnelles ... La dégradation des conditions de travail, la perte du sens du métier doivent être pris au sérieux. La formation continue saccagée, l'inclusion sans moyens, les effectifs nombreux dans les classes, etc. : tout cela contribue à dégrader encore davantage les conditions de travail.

Sur la question de l'inclusion, tous les voyants sont au rouge et les personnels enseignants et AESH sont à un point de rupture. C'est pourquoi nos organisations revendiquent :

- La défense de l'enseignement spécialisé et adapté, le maintien et la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux.
- Un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH, des recrutements d'AESH et de moyens humains à hauteur des besoins.
- L'abandon des mesures prises dans le cadre de l'acte 2 de l'École inclusive (statut d'emploi d'ARE fusionnant les AESH et les AED, mise en place des pôles d'appui à la scolarité permettant à l'Éducation nationale de mettre la main sur les notifications MDPH) et l'ouverture de discussions avec les organisations syndicales sur la base des revendications des personnels.

Le projet de réforme du lycée professionnel est emblématique du moins d'école, moins d'enseignant·es, plus d'entreprises, plus d'externalisation des missions, et plus de management ! Cette réforme est à rebours des enjeux éducatifs, elle engage des bouleversements majeurs qui auront aussi un impact lourd sur les conditions de travail de l'ensemble des personnels exerçant en lycées professionnels et sur les conditions d'apprentissage des élèves.

Nos organisations en exigent le retrait ! Elles demandent au ministre de renoncer à présenter ce projet et à engager de véritables concertations au sein du ministère de l'Éducation nationale sur la base d'un diagnostic rigoureux à partager sur l'état de l'enseignement professionnel tant pour les élèves que pour les conditions de travail des personnels avant toute réforme.

Plus globalement, les mesures "Choc des savoirs" annoncées par le Ministre dessinent un projet d'école qui revient sur l'objectif de démocratisation et aggrave les inégalités. Elles vont encore dans le sens d'un contrôle accru du travail enseignant (manuel unique, méthodes imposées, évaluations standardisées) contre la liberté pédagogique.

Pour toutes ces raisons, les organisations FSU, FNEC FP - FO, CGT Educ'action et Sud éducation appellent à se mobiliser par des actions diversifiées dès maintenant et à préparer une journée de grève et de manifestations le 1er février.



**Toutes et tous en grève
le 1^{er} février 2024**

**Salaires,
conditions de travail :
« Gagnons ensemble ! »**

**En ce qui concerne notre
académie, nous sommes en
attente (lieux et heures) de la
décision de l'intersyndicale.**